**Réunion du Conseil Municipal du 15 avril 2025**

|  |
| --- |
| Les budgets sont approuvés |

Le conseil municipal s’est réuni le mercredi 15 avril 2025 sous la présidence du Maire Madame Mariette Voillot. Les comptes administratifs 2024 de la commune, dressés par le Trésorier Principal, n’appellent aucune observation ni réserve. Ils ont été approuvé à l’unanimité. Le compte financier unique, concernant le budget principal de l’exercice 2024, présente un excédent de fonctionnement de 267 496,62 € et un déficit d’investissement de 93 443,34 €. Le conseil décide d’affecter le déficit d’investissement en réserve, à l’article 1068, et la somme de 174 053,28 €, en excédent de fonctionnement, à l’article 002. Quant au budget d’assainissement, le compte financier unique 2024, présente un excédent de fonctionnement de 11 513,32 € et un excédent d’investissement de
8 336,91 €. Le conseil municipal décide d’affecter l’excédent de fonctionnement à l’article 002.

Concernant le budget principal, le Conseil Municipal approuve le Budget primitif 2025 qui s’équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 664 082 € et s’équilibre en dépenses et recettes d’investissement à la somme de 302 539 € pour un budget global équilibré à 966 621 €. De même pour le budget d’assainissement, le Conseil Municipal approuve le Budget primitif 2025 qui s’équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 30 815 € et s’équilibre en dépenses et recettes d’investissement à la somme de 17 183 € pour un budget global équilibré à
47 998 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de ne voter aucune augmentation des taux d’imposition pour l’année 2025 ; les taux votés sont les suivants : Taxe foncière bâti : 32,57 %, taxe foncière non bâti : 16,13 %, taxe d’habitation : 13,69 %, CFE : 15,92 %.